

La préfecture intensifie la lutte contre la cabanisation

La préfète, Josiane Chevalier, compte bien endiguer la prolifération d'habitations de fortune implantées illégalement dans le département. Près de 200 dossiers sont en cours d'instruction.

La préfète, Josiane Chevalier, le répète à l'envi : la lutte contre la cabanisation est l'une de ses grandes priorités. Constructions sans permis, mobilhomes ou caravanes dissimulés dans la campagne en guise de résidences secondaires, voire principales... Le phénomène a explosé à la faveur de la crise. Notamment à proximité du littoral.

Les services de l'État instruisent actuellement quelque 200 dossiers. Et Josiane Chevalier entend bien les voir aboutir rapidement. « Les faits de cabanisation sont prescrits au bout de trois ans, rappelle-t-elle. Il faut aller vite. Notamment en accélérant l'application des décisions de justice. Il faut aussi que les astreintes prononcées soient mises en recouvrement dans les plus brefs délais. » Pour mémoire, en plus de se voir contraints de démolir leurs cabanes, les contrevenants déferés devant le tribunal sont également passibles de fortes amendes.

Des vies en jeu

Afin de parvenir à ses fins, la représentante de l'Etat a notamment réuni le 13 mars dernier le procureur et la Direction des territoires et de la mer (DDTM) pour établir un plan d'action. Elle a également décidé de mettre en place, dans les semaines qui viennent, un comité de pilotage mensuel pour lutter contre la cabanisation. « Nous effectuerons dans ce cadre un suivi de proximité. Les maires concernés seront bien évidemment conviés », précise-t-elle.



Les faits de cabanisation étant prescrits au bout de trois ans, les autorités tentent d'accélérer les procédures concernant les habitations illégalement installées. Photos Michel Clementz

Il faut dire que la prolifération des cabanes pose de nombreux problèmes aux collectivités. Elle menace entre autres la protection de l'environnement (rejet d'excréments dans la nature, forages illégaux, etc.). Mais il y a plus grave. « On a des gens qui se sont installés dans des zones très dangereuses en bordure de rivière, s'inquiète par exemple le maire de Banyuls-sur-Mer, Jean-Michel Solé. On ne sait pas forcément où ils sont. S'il y a une inondation, on ne pourra pas les évacuer. Sans parler des risques d'incendie. Si on ne fait rien, il peut y avoir des morts. » Pour tenter d'éviter le drame, la municipalité essaie de

recenser les cabanes et de sensibiliser leurs occupants aux risques qu'ils encourent. Problème : certains refusent de partir malgré les mises en demeure.

Un combat difficile

Du côté d'Ortaffa, l'adjoint à l'environnement, Jacky Maléa, fait également des pieds et des mains pour débarrasser les contrevenants. Là aussi, ces derniers sont souvent installés en zone inondable, sur les rives du Tech. « En 2008, on avait 80 dossiers sur la commune, assure l'élu. On a dressé des procès-verbaux et même entamé des démarches en justice. On a réussi à faire partir 25 cabaniseurs sans avoir besoin de faire de procès. Et

une quarantaine d'autres dossiers sont en passe d'être réglés. On n'a pratiquement plus aucun mobilhome. Par contre, on a trois maisons construites sans permis contre lesquelles on ne peut rien faire car il y a prescription. » La commune de Saint-Hippolyte se heurte au même mur. « En étant vigilant, on arrive à limiter l'installation de nouveaux mobilhomes en bordure d'étang. Mais il nous reste cinq ou six cabanons qui tombent sous le coup de la prescription », déplore ainsi le maire de la commune, Madeleine Garcia-Vidal. Le combat est difficile. Mais les enjeux importants. D'où la détermination de la préfecture.

Arnaud Andreu

À SAVOIR

Qui sont les cabaniseurs ?

« On n'habite pas dans une caravane pour le plaisir »



« Qui sont les cabaniseurs ? « Souvent des personnes en situation de précarité », répondent en substance la plupart des édiles concernés. « Au départ, les gens construisaient des cabanes pour venir y passer les vacances, indique le maire de St-Laurent-de-la-Salanque, Alain Got. Ils y venaient parfois le week-end faire une bouffe. Mais maintenant, les cabanes sont de plus en plus souvent des logements à l'année. Depuis quelque temps, ceux qui en construisent sont essentiellement des personnes qui rencontrent des difficultés pour se loger et qui se tournent vers une habitation précaire. Ils creusent des forages pour avoir de l'eau et des fosses septiques de fortune pour les sanitaires. Pour l'électricité, ils mettent soit des panneaux solaires, soit un moteur. Le phénomène explose depuis quelques années dans le département. »

Le maire de Banyuls-sur-Mer, Jean-Michel Solé, fait peu ou rien le même constat : « Il y a un peu de tout. On a des retraités qui viennent passer deux ou trois mois pour les vacances. Mais la plupart sont des jeunes qui ont peu de moyens et qui essaient de se loger à moindre frais. Sans compter les SDF qui squattent les casots. » L'adjoint à l'urbanisme de Bompas, Jacques Pomarède, confirme. « Les gens n'habitent pas dans des caravanes pour le plaisir », estime-t-il.

S'il confie avoir également sur sa commune au moins un cas effectivement lié à la précarité, l'adjoint à l'environnement d'Ortaffa, Jacky Maléa, donne un point de vue plus nuancé : « Chez nous, la cabanisation semble surtout liée au tourisme. Les gens achètent des terrains agricoles à 1,50 € le mètre carré et construisent des cabanes où ils passent le week-end ou les vacances. Le reste du temps, ils habitent à Perpignan ou en dehors du département. On en a même un qui réside au Liban! »

C'est papa qui cuisine !

Spécial Fête des Pères
L'abonnement à L'Indépendant + le set barbecue 3 pièces 99,99€ seulement !

Spécial Fête des Pères
Offre un abonnement à L'Indépendant de 121 exemplaires, livrés à domicile du lundi au dimanche + en cadeau, un set barbecue composé d'une spatule, d'une grande fourchette, d'une pince et d'une sacoche, pour 99,99€ seulement !

Par courrier : L'Indépendant Abonnements 34838 St-Jean de Védas cedex Coupon accompagné du chèque

Par téléphone : 04 2000 11 66 Lundi / vendredi : 8h - 17h Samedi : 8h30 - 12h Paiement CB

Bénéficiaire de l'abonnement :
Nom, prénom :
Adresse :
CP : Ville :
Abonnement offert par :

09AC288 L'INDÉPENDANT

Offre valable pour un abonnement avant le 30/06/2015. Ne peut servir au renouvellement d'abonnement. Dans la limite des stocks disponibles. Le délai d'expédition du set barbecue est de 2 semaines. Photo non contractuelle. En fonction de l'adresse et de l'accessibilité à la boîte aux lettres, la livraison sera réalisée en portage à domicile tôt le matin ou par la poste, à l'heure habituelle du facteur. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Celles-ci pourront être créées à des tiers sauf si vous cochez la case ci-contre ☐ Tarifs étrangers et TOM, nous consulter.



Toutes les cabanes ne sont pas illégales dans les P.-O.